

MINISTERE DE LA SANTE

=====

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE MAINTENANCE DES
EQUIPEMENTS SANITAIRES 2011-2015

Août 2010

Le présent plan d'action constitue l'instrument de mise en œuvre de la politique nationale de maintenance des équipements sanitaires. Il couvre la période 2011-2015 et sa réussite dépendra de l'implication effective des différents acteurs.

I - OBJECTIFS :

1.1 Objectif Général

Développer des mécanismes de pérennisation des actions entreprises à court, moyen et long terme pour la maintenance efficace et efficiente des équipements sanitaires.

1.2 Objectifs Spécifiques

- ✓ Renforcer le cadre institutionnel et juridique existant dans le domaine de la maintenance et la gestion durable des équipements sanitaires;
- ✓ Renforcer les capacités d'intervention des structures en charge de la gestion des équipements sanitaires et de la maintenance;
- ✓ Renforcer la qualité des prestations offertes par les structures sanitaires ;
- ✓ Développer le partenariat avec les autres acteurs nationaux et internationaux;
- ✓ Développer le système d'information sur la maintenance et la gestion des équipements sanitaires;
- ✓ Développer les mécanismes de financement de la maintenance et de la gestion des équipements sanitaires.

II – AXES STRATEGIQUES

2.1. Organisation de la fonction de maintenance et de gestion durable des équipements sanitaires

2.2. Renforcement des moyens des structures en charge de la maintenance et la gestion durable des équipements sanitaires.

2.3. Amélioration de l'offre de prestations des activités de maintenance et de gestion durable des équipements sanitaires

2.4. Renforcement de la collaboration inter et intra sectorielle

2.5. Le développement du Système d'information pour la gestion et la maintenance des équipements sanitaires

2.6. Le financement de la maintenance et de la gestion des équipements sanitaires

III – ACTIVITES PAR OBJECTIF

❖ **Objectif 1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique existant dans le domaine de la maintenance et la gestion durable des équipements sanitaires**

- Elaborer les textes législatif et réglementaire pour la création de la structure centrale de coordination
- Faire adopter les textes législatif et réglementaire sur la gestion et la maintenance des équipements
- Diffuser les textes législatif et réglementaire
- Relire les textes réglementaires de la DNS et de la CEPRIS pour les adapter au contexte
- Elaborer/Réviser les listes standard d'équipements par niveau
- Diffuser les listes standard d'équipements par niveau
- Elaborer en atelier la charte des dons et legs
- Diffuser la charte des dons et legs
- Elaborer un support adapté pour les inventaires des équipements
- Elaborer en atelier un plan pluriannuel d'approvisionnement en équipements sanitaires
- Diffuser le plan pluriannuel d'approvisionnement en équipements sanitaires
- Elaborer en atelier (15 jours) un plan annuel de passation de marché pour l'achat des équipements sanitaires
- Recruter un consultant pour l'élaboration de la nomenclature des équipements sanitaires
- Tenir l'atelier de validation de la nomenclature des équipements sanitaires
- Recruter un consultant national pour la tarification des prestations de maintenance
- Tenir l'atelier de validation de la tarification des prestations de maintenance

❖ **Objectif 2 : Renforcer les capacités d'intervention des structures en charge de la gestion des équipements sanitaires et de la maintenance**

- Construire la structure de coordination
- Equiper la structure centrale de coordination
- Rénover/Réhabiliter les 04 antennes existantes

- Doter en équipements les 04 antennes régionales existantes (Bamako, Kayes, Gao et Tombouctou)
- Rénover/Réhabiliter les 09 ateliers de maintenance des EPH
- Doter en équipements les 09 EPH
- Doter en équipements de maintenance les ateliers du LNS et de l'INRSP
- Procéder annuellement à l'inventaire exhaustif des équipements existants
- Doter en matériel didactique la bibliothèque au sein de la structure centrale
- Equiper les 02 nouvelles antennes régionales de Sikasso et Mopti
- Former 06 ingénieurs biomédicaux
- Former 12 techniciens biomédicaux
- Doter les 04 structures existantes en 04 Ingénieurs biomédicaux
- Doter les 04 structures existantes en 08 Techniciens biomédicaux
- Concevoir en atelier les modules de formation en maintenance pour la formation initiale par module
- Concevoir les modules pratiques de formation continue en maintenance
- Réviser le guide d'entretien primaire des équipements biomédicaux
- Etablir les cahiers de charges en lots pour les achats groupés d'équipements sanitaires

Objectif 3 : Renforcer la qualité des prestations offertes par les structures sanitaires

- Doter la structure de coordination et ses démembrements en logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO)
- Effectuer la maintenance préventive des équipements sanitaires conformément aux protocoles des fabricants
- Elaborer les supports techniques d'intervention sur les équipements sanitaires
- Confectionner les supports techniques d'intervention sur les équipement
- Effectuer annuellement l'accréditation des démembrements de la structure de coordination
- Former le personnel de maintenance à l'acquisition des l'équipements
- Contribuer à la formation des utilisateurs à la manipulation et à l'entretien préventif des l'équipements sanitaires et des matériels roulants
- Faire faire des visites médicale périodiques aux chauffeurs

- Effectuer une maintenance corrective des équipements sanitaires conformément aux protocoles des fabricants
- Installer et mettre en service les équipements
- Effectuer des contrôles de performance conformément aux protocoles des fabricants
- Superviser trimestriellement le personnel impliqué dans la maintenance
- Mener des études/recherches sur les bonnes pratiques et la qualité des prestations offertes par les services publics et privés en matière de maintenance des équipements sanitaires
- Evaluer à mi-parcours et à la fin le plan d'action

❖ **Objectif 4 : Développer le partenariat avec les autres acteurs nationaux et internationaux**

- Mettre en place un cadre de concertation entre les différents acteurs à tous les niveaux
- Collaborer avec le secteur privé aux niveaux national et international
- Etablir des contrats de maintenance avec le secteur privé au plan interne et externe
- Etablir des contrats avec les sociétés d'assurances (assurances globale et responsabilité civile)
- Etablir des conventions avec les institutions de formation en maintenance des équipements aux niveaux interne et externe
- Organiser des voyages d'études/échanges en Afrique et dans le reste du monde
- Participer aux rencontres organisées par le RESHAOC et autres réseaux en matière de maintenance des équipements sanitaires

❖ **Objectif 5 : Développer le système d'information sur la maintenance et la gestion des équipements sanitaires**

- Elaborer les outils de collecte et d'analyse des données
- Disséminer les outils de collecte et d'analyse à tous les niveaux
- Elaborer les rapports périodiques
- Effectuer la retro information sur le système d'information
- Former/Recycler le personnel chargé de la collecte et l'analyse des données

- Former/Recycler le personnel chargé de la maintenance à la collecte et l'analyse des données sur les équipements
 - Intégrer le système d'information sur la maintenance dans le SNIS
 - Elaborer des fiches techniques de suivi des équipements y compris la logistique
 - Concevoir et diffuser des sketches à la télé à l'attention des utilisateurs et usagers sur la maintenance des équipements sanitaires
 - Animer des émissions radio et télé sur la maintenance des équipements sanitaires
- ❖ **Objectif 6 : Développer les mécanismes de financement de la maintenance et de la gestion des équipements sanitaires**
- Elaborer le projet d'établissement et PO annuels de la structure centrale de coordination
 - Valider le projet d'établissement et le CA
 - Mobiliser les ressources financières auprès des partenaires

IV COUT DES INTERVENTIONS

Le coût global du plan quinquennal est estimé à : **16 998 836 000** FCFA , repartit comme suit :

- **An 1 (2011)** : 4 266 755 000 F CFA (25,10%)
- **An 2 (2012)** : 4 433 564 000 F CFA (26,08%)
- **An 3 (2013)** : 3 579 239 000 F CFA (21,36%)
- **An 4 (2014)** : 2 546 439 000 F CFA (14,98%)
- **An 5 (2015)** : 2 120 839 000 F CFA (12,48%)

La **proportion des dépenses prévisionnelles par source de financement** est la suivante :

- **Etat** : 6. 961.424.000 FCFA soit 40,95%
- **EPH/EPST/EPIC** : 5 093 000 000 FCFA sot 29,96%
- **Partenaires Techniques et Financiers** : 4 136 662 000 FCFA soit 24,33%
- **Collectivités Territoriales** : 807. 750. 000 FCFA soit 4,75%

Par **objectif, les dépenses prévisionnelles** sont les suivantes :

Objectif Spécifique 1 : 137 750 000 FCFA soit 0,81%

Objectif Spécifique 2 : 5 665 150 000 FCFA soit 33,33%

Objectif Spécifique 3 : 9 824 436 FCFA soit 57,80%

Objectif Spécifique 4 : 1 066 500 000 FCFA soit 6, 27%

Objectif Spécifique 5 : 250 000 000 FCFA soit 1, 47%

Objectif Spécifique 6 : 55 000 000 FCFA soit 0,32%

Les **dépenses prévues** pour les **investissements** sont estimées à 14 029 000 000FCFA soit **82,53%** contre 2 719 836 000 FCFA pour le **fonctionnement** soit **17,47%**.

En plus des contrats de prestation avec le secteur privé, aussi un accent particulier sera mis sur l'établissement de contrats avec les sociétés d'assurances(assurances globale et responsabilité civile) dont le montant est estimé à 975 000 000 F CFA pour les 11 EPH et la structure centrale de coordination de la gestion et maintenance des équipements sanitaires.

ANNEXES

- 1. CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION 2011 – 2015 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SANITAIRES**
- 2. CONCEPTS ET DEFINITIONS DE LA MAINTENANCE**

Objectifs spécifiques	Axes stratégiques	Activités	IOV	Coût (en millier de F CFA)	Responsable	Sources de financement			Collectivités Territoriales	Chronogramme				
						Etat	EPH EPST EPIC	PTF		2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
1. Renforcer le cadre institutionnel et juridique existant dans le domaine de la maintenance et la gestion durable des équipements sanitaires	Organisation de la fonction de maintenance et de gestion durable des équipements sanitaires	1.1 Elaborer les textes législatif et réglementaire pour la création de la structure centrale de coordination	Nombre de textes disponibles	0	MS					0				
		1.2 Faire adopter les textes législatif et réglementaire sur la gestion et la maintenance des équipements	Nombre de textes adoptés	250	MS	250				125	125			
		1.3 Diffuser les textes législatif et réglementaire	Nombre de textes diffusés	1 000	MS	1 000				1 000				
		1.4 Relire les textes réglementaires de la DNS et de la CEPRIS pour les adapter au contexte	Nombre de textes relus	500	MS	500				500				
		1.5 Elaborer/Réviser les listes standard d'équipements par niveau	Rapports des ateliers d'élaborations	10 000	Structure centrale de coordination			10 000			10 000			

		1.6 Diffuser les listes standard d'équipements par niveau	Nombre de liste disponible	1 000	Structure centrale de coordination	1 000					1 000			
		1.7 Elaborer en atelier la charte des dons et legs	Charte des dons et legs disponibles	10 000	Structure centrale de coordination						10 000			
		1.8 Diffuser la charte des dons et legs	Nombre de structures et d'institutions disposant la charte des dons et legs	5 000	Structure centrale de coordination	5 000					5 000			
		1.9 Elaborer un support adapté pour les inventaires des équipements	Support adapté pour les inventaires des équipements disponible	5 000	Structure centrale de coordination/DF M	5 000					5 000			
		1.10 Elaborer en atelier un plan pluriannuel d'approvisionnement en équipements sanitaires	Plan pluriannuel d'approvisionnement en équipements sanitaires disponible	15 000	Structure centrale de coordination/DF M	15 000					15 000			
		1.11 Diffuser le plan pluriannuel d'approvisionnement en équipements sanitaires	Nombre de structures disposant du plan pluriannuel	15 000							15 000			
		1.12 Elaborer en atelier (15 jours) un plan annuel de passation de marché pour l'achat des équipements sanitaires	Plan de passation de marché pour l'achat des équipements sanitaires disponible	10 000	Structure centrale de coordination/DF M	10 000					10 000			

		1.13 Recruter un consultant pour l'élaboration de la nomenclature des équipements sanitaires	Rapport de consultation disponible	30 000	MS			30 000		30 000				
		1.14 Tenir l' atelier de validation de la nomenclature des équipements sanitaires	Rapport de validation disponible	15 000	MS/Structure centrale de coordination			15 000			15 000			
		1.15 Recruter un consultant national pour la tarification des prestations de maintenance	Rapport de tarification disponible	5 000	CA structure centrale de coordination	5 000				5 000				
		1.16 Tenir l' atelier de validation de la tarification des prestations de maintenance	Rapport de validation disponible	15 000	structure centrale de coordination	15 000					15 000			
Sous total 1				137 750		57 750	0	80 000	0	51 625	86 125	0	0	0
2. Renforcer les capacités d'intervention des structures en charge de la gestion des équipements sanitaires et de la maintenance	Renforcement des moyens des structures en charge de la maintenance et la gestion durable des équipements sanitaires													
		2.1 Construire la structure de coordination	Existence du bâtiment	500 000	MS/CEPRIS	500 000					500 000			
		2.2 Equiper la structure centrale de coordination	structure centrale équipée	523 000	MS/DFM	200 000		323 000		200 000	323 000			
		2.3 Rénover/Réhabiliter les 04 antennes existantes	Nombre d'antennes existantes rénovées	400 000	MS/DFM	200 000		200 000			200 000		200 000	

		2.4 Doter en équipements les 04 antennes régionales existantes (Bamako, Kayes, Gao et Tombouctou)	Nombre d'antennes existantes équipées	400 000	MS/DFM	150 000						200 000	200 000		
		2.5 Réover/Réhabiliter les 09 ateliers de maintenance des EPH	Nombre d'ateliers de maintenance des EPH rénovés	600 000	EPH		600 000					200000	200000	200000	
		2.6 Doter en équipements les 09 EPH	Nombre d'EPH équipées	1 350 000	EPH		1 350 000			675 000		675 000			
		2.7 Doter en équipements de maintenance les ateliers du LNS et de l'INRSP	Nombre de structures équipées	200 000	LNS-INRSP		200 000					100 000	100 000		
		2.8 Procéder annuellement à l'inventaire exhaustif des équipements existants	Rapport d'inventaire disponible	370 650	Structure centrale de coordination/DFM		370 650			74 130		74 130	74 130	74 130	74 130
		2.9 Doter en matériel didactique la bibliothèque au sein de la structure centrale	Bibliothèque équipée	40 000	MS/DFM					40 000		40 000			
		2.10 Equiper les 02 nouvelles antennes régionales de Sikasso et Mopti	Nombre d'antennes régionales équipées	300 000	MS/DFM	300 000				150 000		150 000			

		2.11 Former 06 ingénieurs biomédicaux	Nombre d'Ingénieurs biomédicaux formés	374 400	MS/DRH	187 200		187 200		124 800		124 800		124 800
		2.12 Former 12 techniciens biomédicaux	Nombre de Techniciens biomédicaux formés	561 600	MS/DRH	280 800		280 800		140 400	140 400	140 400	140 400	
		2.13 Doter les 04 structures existantes en 04 Ingénieurs biomédicaux	Nombre d'Ingénieurs affectés		MS/DRH									
		2.14 Doter les 04 structures existantes en 08 Techniciens biomédicaux	Nombre de Techniciens affectés		MS/DRH									
		2.15 Concevoir en atelier les modules de formation en maintenance pour la formation initiale par module	Nombre de modules élaborés	15 000	MS/Structure de coordination/M ESRS			15 000			15 000			
		2.16 Concevoir les modules pratiques de formation continue en maintenance	Nombre de modules conçus	20 000	Structure de coordination	20 000				10 000			10 000	
		2.17 Réviser le guide d'entretien primaire des équipements biomédicaux	Guide révisé disponible	8 000	Structure de coordination	8 000					8 000			

		2.18 Etablir les cahiers de charges en lots pour les achats groupés d'équipements sanitaires	Nombre de dossiers d'appels d'offres constitués	2 500	Structure de coordination/DF M	2 500				500	500	500	500	500
Sous total 2				5 665 150		2 219 150	2 150 000	1 296 000	0	1 374 830	1 801 030	1 664 830	625 030	199 430
3. Renforcer la qualité des prestations offertes par les structures sanitaires	Amélioration de l'offre de prestations des activités de maintenance et de gestion durable des équipements sanitaires	3.1 Doter la structure de coordination et ses démembrements en logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO)	Nombre de structures dotées en logiciel GMAO	30 000	Structure de coordination/DF M	30 000					30 000			
		3.2 Effectuer la maintenance préventive des équipements sanitaires conformément aux protocoles des fabricants	% de d'équipements sanitaires maintenus de façon préventive conformément aux protocoles des fabricants	6 500 000	Structure de coordination	3 000 000	500 000	2 500 000	500 000	2 000 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		3.3 Elaborer les supports techniques d'intervention sur les équipements sanitaires	Nombre de supports techniques d'intervention élaborés	0	Structure de coordination/DF M	0								

		3.4 Confectionner les supports techniques d'intervention sur les équipements	Nombre de supports techniques d'intervention confectionnés	50 000	Structure de coordination	50 000				10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		3.5 Effectuer annuellement l'accréditation des démembrements de la structure de coordination	Rapport d'accréditation disponible. Nombre de structures accréditées par rapport aux prévues	104 436	Structure de coordination	41 774		62 662			26 109	26 109	26 109	26 109
		3.6 Former le personnel de maintenance à l'acquisition des équipements	% de personnel de maintenance formé à l'acquisition des équipements sanitaires	0	Fabricants d'équipements									
		3.7 Contribuer à la formation des utilisateurs à la manipulation et à l'entretien préventif des équipements sanitaires et des matériels roulants	% d'utilisateur formé dans la manipulation des équipements sanitaires y compris le matériel roulant	20 000	Structure centrale de coordination	20 000					5 000	5 000	5 000	5 000
		3.8 Faire faire des visites médicales périodiques aux chauffeurs	Nombre de visites effectuées	0										

		3.9 Effectuer une maintenance corrective des équipements sanitaires conformément aux protocoles des fabricants	% d'équipements réparés	3 000 000	Antennes régionales et Structure centrale de coordination	1 200 000	1 500 000		300 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
		3.10 Installer et mettre en service les équipements	% d'équipements installés et mis en service	0	Fournisseurs									
		3.11 Effectuer des contrôles de performance conformément aux protocoles des fabricants	% d'équipements contrôlés régulièrement	0	Antennes régionales et Structure centrale de coordination									
		3.12 Superviser trimestriellement le personnel impliqué dans la maintenance	Nombre de supervisions réalisées	0	Structure centrale de coordination/Antennes									
		3.13. Mener une étude sur les bonnes pratiques en matière de maintenance des équipements sanitaires	Rapport d'étude disponible	20 000	Structure centrale de coordination/Antennes	20 000						20 000		
		3.14. Mener une étude/recherche sur la qualité des prestations offertes par les structures publiques et privées de maintenance des équipements sanitaires	Rapport d'étude/recherche disponible	20 000	Structure centrale de coordination/Antennes		20 000							20 000

		3.13 Evaluer à mi-parcours et à la fin du plan d'action	Rapports d'évaluation disponibles	80 000		80 000						40 000		40 000
Sous total 3				9 784 436		4 421 774	2 000 000	2 562 662	800 000	2 610 000	2 171 109	1 681 109	1 641 109	1 681 109
4. Développer le partenariat avec les autres acteurs nationaux et internationaux	Renforcement de la collaboration inter et intra sectorielle	4.1 Mettre en place un cadre de concertation entre les différents acteurs à tous les niveaux	Nombre de cadre de concertation mis en place	0	MS/Structure centrale de coordination									
			Nombre de structures privées impliquées											
		4.2 Collaborer avec le secteur privé aux niveaux national et international	Nombre de conventions établies	0	Structure centrale de coordination/EPH/EPST/EPIC/Privé									
		4.3 Etablir des contrats de maintenance avec le secteur privé au plan interne et externe	Nombre de contrats signés	1 500	Structure centrale de coordination/EPH/EPST/EPIC/Privé	750		750	300	300	300	300	300	300
		4.4 Etablir des contrats avec les sociétés d'assurances (assurances globale et responsabilité civile)	Nombre de contrats d'assurances signés	975 000	Structure centrale de coordination/EPH/EPST/EPIC/Privé	75 000	900 000		190 000	195 000	195 000	200 000	195 000	
		4.5 Etablir des conventions avec les institutions de formation en maintenance des équipements aux niveaux interne et externe	Nombre de conventions signées avec les institutions de formation en maintenance	10 000	Structure centrale de coordination/EPH/EPST/EPIC/Privé	2 000	3 000	3 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

		4.6 Organiser des voyages d'études/échanges en Afrique et dans le reste du monde	Nombre de voyages/études effectués	50 000	Structure centrale de coordination/DF M/EPH	10 000	20 000	20 000		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		4.7 Participer aux rencontres organisées par le RESHAOC et autres réseaux en matière de maintenance des équipements sanitaires	Nombre rapports produits	30 000	Structure centrale de coordination/EPH	10 000	20 000			6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Sous total 4				1 066 500		97 750	943 000	23 000	2 750	208 300	213 300	213 300	218 300	213 300
5. Développer le système d'information sur la maintenance et la gestion des équipements sanitaires	Le développement du Système d'information pour la gestion et la maintenance des équipements sanitaires													
		5.1 Elaborer les outils de collecte et d'analyse des données	Nombre de supports de collecte et d'analyse mis en place	50 000	Structure centrale de coordination	20 000		30 000			20 000	10 000	10 000	10 000
		5.2 Disséminer les outils de collecte et d'analyse à tous les niveaux	Nombre de réunions tenues. Nombre de structures ayant participé aux réunions de dissémination des outils	0	Structure centrale de coordination									
		5.3 Elaborer les rapports périodiques	Nombre de rapports produits	10 000	Structure centrale de coordination	10 000				2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

		5.4 Effectuer la retro information sur le système d'information	% de structures disposant de rapports de retro information	0	Structure centrale de coordination								
		5.5 Former/Recycler le personnel chargé de la collecte et l'analyse des données	% de personnel formé/recyclé en collecte et analyse des données	50 000	Structure centrale de coordination	20 000		25 000	5 000		30 000	20 000	
		5.6 Former/Recycler le personnel chargé de la maintenance à la collecte et l'analyse des données sur les équipements	% de personnel formé/recyclé	40 000	Structure centrale de coordination	20 000		20 000			40 000		
		5.7 Intégrer le système d'information sur la maintenance dans le SNIS	Existence de données sur la maintenance dans le SNIS	0	CPS/Structure centrale de coordination								
		5.8 Elaborer des fiches techniques de suivi des équipements y compris la logistique	Fiche technique par équipement disponible	0									
		5.9 Concevoir et diffuser des sketches à la télé à l'attention des utilisateurs et usagers sur la maintenance des équipements sanitaires	Nombre de sketches produits et diffusés	60 000	Structure centrale de coordination	30 000		30 000			20 000	10 000	20 000 10 000

		5.10 Animer des émissions radio et télé sur la maintenance des équipements sanitaires	Nombre d'émissions radio et télé diffusées	40 000	Structure centrale de coordination	20 000		20 000			15 000	10 000	10 000	5 000
Sous total 5				250 000		120 000	0	125 000	5 000	2 000	127 000	52 000	42 000	27 000
6. Développer les mécanismes de financement de la maintenance et de la gestion des équipements sanitaires	Le financement de la maintenance et de la gestion des équipements sanitaires													
		6.1 Elaborer le projet d'établissement et PO annuels de la structure centrale de coordination	Document de projet d'établissement et PO disponibles	40 000	Structure centrale de coordination/Dé membrements	10 000		30 000		20 000	20 000			
		6.2 Valider le projet d'établissement et le CA	Nombre de réunions de CA tenues	15 000	MS/Conseil d'Administration (CA) de la Structure de coordination	15 000					15 000			
		6.3 Mobiliser les ressources financières auprès des partenaires	% de ressources financières mobilisées	0	Structure centrale de coordination/Dé membrements									
Sous total 6				55 000		25 000	0	30 000	0	20 000	35 000	0	0	0
TOTAUX				16 748 836		6 831 424	5 093 000	4 021 662	802 750	4 284 755	4 326 564	3 559 239	2 484 439	2 093 839

DEFINITIONS DE CONCEPTS DE MAINTENANCE

Dans les concepts de maintenance, il est convenu de distinguer :

A. Les méthodes de maintenance

- La maintenance corrective ;
- La maintenance préventive.

B. Les opérations de maintenance

C. Dépannage, réparation, inspection, contrôle, révision e : ...

Les opérations de maintenance proprement dites sont décomposées en 5 niveaux d'interventions allant du simple réglage (1^{er} niveau) à l'opération lourde de maintenance confiée à un atelier central ou à une unité extérieure (5^e niveau).

D. Les activités connexes de la maintenance

Maintenance d'amélioration (rénovation, reconstruction, modernisation), travaux neufs, sécurité...

A .Les méthodes de maintenance

a) La maintenance corrective (définition extraite de la norme x 60-010)

Maintenance effectuée après défaillance du matériel.

Défaillances : « Altération ou cessation de l'aptitude d'un bien à accomplir la fonction requise ».

b) La maintenance préventive

Maintenance effectuée selon des critères déterminés dans l'intention de réduire la probabilité de défaillance d'un bien ou la dégradation d'un service rendu.

But de la maintenance préventive

- Augmenter la durée de vie des matériels ;
- Diminuer la probabilité des défaillances en service ;
- Diminuer les temps d'arrêt, de révision ou de panne ;
- Prévenir les interventions de maintenance corrective coûteuse ;
- Permettre de réaliser la maintenance corrective dans les bonnes conditions ;
- Eviter les surconsommations d'énergie, de lubrification, etc.
- Améliorer les conditions de travail du personnel de soins (environnement favorable, etc..) ;
- Diminuer le budget de maintenance ;
- Réduire les facteurs et les causes des accidents graves.

Il existe deux types de maintenance préventive :

- **Maintenance préventive systématique** « Maintenance préventive effectuée selon un échéancier établi selon le temps ou le nombre d'unités d'usages ».
- **La maintenance préventive conditionnelle** « Maintenance préventive subordonnée à un type d'événement prédéterminé (auto diagnostic, information d'un capteur, mesure d'usure, etc....révélateur de l'état de dégradation d'un bien ».

c) les opérations de maintenance

Les opérations de maintenances sont :

- **Le dépannage** : Action sur un bien en panne, en vue de le remettre en état de fonctionnement au moins provisoirement.

Le dépannage est une opération de maintenance corrective.
- **La réparation** : Intervention définitive et limitée de maintenance corrective après panne ou défaillance.
- **Les inspections** : Ce sont des activités de surveillance consistant à relever périodiquement (lors de ronde) des anomalies et exécuter des réglages simples ne nécessitant pas d'outillages spécifiques, ni d'arrêt des équipements.
- **Les visites** : Ce sont des opérations de surveillance qui dans le cadre de la maintenance préventive systématique s'opère selon une périodicité prédéterminée.
- **Les contrôles** : Ils correspondent à des vérifications de conformités par rapport à des données préétablies suivies d'une appréciation.
- **Les révisions** : Ensemble des actions d'examen, de contrôle et des interventions effectuées en vue d'assurer le bien contre toute défaillance majeure ou critique, pendant un temps ou pour un nombre d'unités d'usage donné (X60-010).
- **Les échanges standards** : Reprise d'une pièce d'un organe ou d'un sous ensemble usagé, et vente au même client d'une pièce, d'un organe ou d'un sous ensemble identique, neuf ou remis en état conformément aux spécifications du constructeur, moyennant le paiement d'une prestation dont le montant est déterminé suivant le coût de remise en état.

d) Les activités connexes de la maintenance

Ce sont :

- **La maintenance d'amélioration**

L'amélioration des biens d'équipements consiste à procéder à des modifications, des changements, des transformations sur un matériel.

Elle comprend : La rénovation, La reconstruction et La modernisation

- **Les travaux neufs**

Il s'agit des travaux de construction, d'installation, de démarrage et de mise au point d'équipements.

- **la sécurité** : C'est un des rôles de base de la maintenance qui a pour objet la réduction des risques d'accidents concernant la sécurité des hommes et de l'environnement.

OBJECTIFS DE LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SANITAIRES

- Contribuer à assurer la disponibilité du matériel dans les établissements sanitaires
- Contribuer à maintenir la qualité des soins au sein des établissements sanitaires
- Respecter les objectifs humains : condition de travail et de sécurité dans les établissements sanitaires
- Préserver l'environnement de travail au sein des établissements sanitaires
- Rechercher les coûts optimaux (objectifs financiers) en établissant des devis précis avant exécution et en tenant compte, dans l'optimum recherché, les pertes de production dues à une défaillance des équipements sanitaires.